

**Séance publique du 10 mai 2004**

**Délibération n° 2004-1863**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **ZAC Nord du Quartier de l'Industrie - Approbation du programme des équipements publics (PEP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne la proposition d'approbation du programme des équipements publics (PEP) de l'opération ZAC Nord du Quartier de l'Industrie, à la suite de l'inscription des emprises publiques correspondantes dans le plan d'occupation des sols modifié approuvé par le conseil de Communauté le 29 mars 2004.

Par délibération en date du 29 avril 1991, le conseil de Communauté a entériné l'extension du périmètre de concertation du quartier de Vaise, initialement arrêté le 24 mai 1988, afin d'englober la partie nord de Vaise, dénommée quartier de l'Industrie. Sur la base des objectifs poursuivis par la collectivité notamment, le développement d'un nouveau quartier en bord de Saône, le conseil de Communauté a entériné les grands axes du projet urbain et a pris acte du bilan de cette concertation par délibération en date du 20 décembre 1999.

Par délibération en date du 27 mars 2000, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC. L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Nord du Quartier de l'Industrie, la passation d'une convention publique d'aménagement avec la Serl ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP) prévus dans le cadre de cette opération d'aménagement ont, quant à eux, été entérinés par conseil de Communauté le 4 novembre 2002.

Pour mémoire, le projet de programme global de constructions prévoit la réalisation dans la zone, d'environ 121 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis de la manière suivante :

- 52 000 mètres carrés de SHON habitat,
- 62 500 mètres carrés de SHON bureaux et activités,
- 6 500 mètres carrés de SHON équipements.

Par ailleurs, il a été admis que les besoins en matière scolaire seraient assurés par le groupe Antonin Laborde qui, dans le cadre de cette ZAC, sera relocalisé. En effet, compte tenu de la capacité existante de l'école et des besoins futurs générés dans le cadre de la ZAC Nord du Quartier de l'Industrie par la réalisation des programmes immobiliers (environ 500 nouveaux logements), il a été décidé la construction d'une nouvelle école comportant onze classes participant au programme des équipements publics de superstructure primaire. Conformément à l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités locales, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation dudit groupe scolaire. Le coût de cet équipement financé par la Communauté urbaine s'élève à 3 659 k€ HT (hors maîtrise d'œuvre et rémunération du mandataire).

En outre, le projet de programme des équipements publics (PEP) concerne la réalisation des aménagements suivants :

| Equipements créés                                                           | Maîtrise d'ouvrage | Maîtrise d'oeuvre | Financement | Gestionnaire       | Coût en K€ HT | Année de réalisation |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------|--------------------|---------------|----------------------|
| <b>Infrastructures secondaires</b>                                          |                    |                   |             |                    |               |                      |
| <b>Voirie et espaces publics</b>                                            |                    |                   |             |                    |               |                      |
| - square de l'Eglise                                                        | aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 610           | 2007/2008            |
| - jardin des Trembles                                                       | aménageur          | privée            | ZAC         | ville de Lyon      | 915           | 2007/2008            |
| - aire d'évolution sportive (aménagée sur l'emprise du jardin des Trembles) | aménageur          | privée            | ZAC         | ville de Lyon      | 400           | 2006                 |
| - réaménagement de la rue des Docks                                         | aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 313           | 2003/2004            |
| - création de la rue des Industries nouvelles                               | Aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 990           | 2007/2008            |
| - création de voies nouvelles                                               | aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 968           | 2003/2008            |
| <b>Assainissement EP-EU</b>                                                 |                    |                   |             |                    |               |                      |
| restructuration du réseau                                                   | aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 295           | 2003/2008            |
| <b>Eau potable</b>                                                          | aménageur          | privée            | ZAC         | Communauté urbaine | 572           | 2003/2008            |
| <b>Electricité</b>                                                          | aménageur          | EDF               | ZAC         | EDF                | 270           | 2003/2008            |
| <b>Gaz (PM)</b>                                                             | GDF                | GDF               | GDF         | GDF                | 70            | PM                   |
| <b>Télécommunications</b>                                                   |                    |                   |             |                    |               |                      |
| extension du RMT                                                            | aménageur          | privée            | ZAC         | à désigner         | 136           | 2003/2008            |
| <b>Eclairage public</b>                                                     | aménageur          | privée            | ZAC         | ville de Lyon      | 650           | 2003/2008            |
| <b>Equipements publics de superstructure secondaire</b>                     |                    |                   |             |                    |               |                      |
| <b>Centre social (1)</b>                                                    | aménageur          | privée            | ZAC         | ville de Lyon°*    | 435           | 2007                 |
| <b>Crèche (2)</b>                                                           | aménageur          | privée            | ZAC         | ville de Lyon°*    | 377           | 2007                 |

(1) livraison de l'équipement clos-couvert, réseaux en attente.

(2) livraison de l'équipement clos-couvert, réseaux en attente, et d'un jardin (non aménagé) d'une superficie de 250 mètres carrés.

\* propriétaire de l'équipement après rétrocession et gestionnaire.

Ce projet de PEP n'a pas fait l'objet de modification depuis son approbation par délibération du conseil de Communauté en date du 4 novembre 2002.

Par délibération en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé le POS modifié, qui intègre les emplacements réservés relatifs aux équipements publics prévus dans le cadre de l'opération de ZAC Nord du Quartier de l'Industrie, et ce conformément à l'article L 123-3 du code de l'urbanisme qui dispose que, dans les ZAC, le plan local d'urbanisme précise la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts.

L'enquête publique relative au projet de POS modifié n'a fait l'objet d'aucune observation concernant le projet de PEP de la ZAC Nord du Quartier de l'Industrie à Lyon 9°.

L'article R 311-8 du code de l'urbanisme prévoit que l'assemblée délibérante compétente approuve le PEP prévu dans la ZAC.

Il convient de rappeler que le conseil municipal de Lyon a délibéré favorablement sur le PEP qui concerne la ville de Lyon lors de sa séance du 14 octobre 2002 et a donné un avis favorable sur le dossier de modification du plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine relatif au quartier de l'Industrie à Lyon 9° en date du 16 décembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 24 mai 1988, 29 avril 1991, 20 décembre 1999, 27 mars 2000, 4 novembre 2002 et 29 mars 2004 ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Lyon en date des 14 octobre 2002 et 16 décembre 2003 ;

Vu les articles L 123-3 et R 311-8 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités locales ;

Vu le rapport de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 novembre au 17 décembre 2003 inclus ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** le programme des équipements publics de la ZAC Nord du Quartier de l'Industrie à Lyon 9°.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,